

VILLE DE BRUNOY

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 12 FEVRIER 2026

19 h 08

Salle des Fêtes

LISTE DES DELIBERATIONS

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022.

LE CONSEIL,

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

A L'UNANIMITE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

A L'UNANIMITE

PRESENTATION DES DECISION RAPPORTEES AU CONSEIL

DECISIONS RAPPORTEES EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

Date	N° Décision	Objet	Montant € TTC	Organisme ou Fournisseur	Date - Préfecture
01 décembre 2025	DEC 25.108/K	DESIGNATION ET ENGAGEMENT DES FRAIS D'HONORAIRES DU CABINET D4 AVOCATS, 53 RUE DE TURBIGO 75003 PARIS, DANS L'AFFAIRE OPPOSANT M. FERNANDES A LA VILLE DE BRUNOY		CABINET D4 AVOCATS 75003 PARIS	03 décembre 2025
02 décembre 2025	DEC 25.109/DC	SIGNATURE D'UN MANDAT DE VENTE NON EXCLUSIF RELATIF A LA VENTE DU TERRAIN SIS 1 AVENUE JOFFRE AVEC L'AGENCE LM	7 000,00	AGENCE LM 91800 BRUNOY	02 décembre 2025
02 décembre 2025	DEC 25.110/DP	ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC N°PA25030 RELATIF A LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURRATIVE DES ASCENSEURS ET MONTE- CHARGES DE LA VILLE DE BRUNOY	48 000,00	RATP MAINTENANCE SERVICES 77600 BUSSY SAINT-MARTIN	02 décembre 2025
03 décembre 2025	DEC 25.111/DH	TARIFS 2026 DU MUSEE ROBERT DUBOIS-CORNEAU, APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2026		MAIRIE DE BRUNOY 91800 BRUNOY	08 décembre 2025
03 décembre 2025	DEC 25.112/H	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE LOCAUX COMMUNAUX - A TITRE GRACIEUX - A L'ASSOCIATION FEDERATION GENERALE DES RETRAITES DES CHEMINS DE FER SECTION LOCALES		ASSOCIATION FEDERATION GENERALE DES RETRAITES DES CHEMINS DE FER 91800 BRUNOY	08 décembre 2025
05 décembre 2025	DEC 25.113/DP	ATTRIBUTION DU MARCHE PA25033 RELATIF A LA REHABILITATION ET L'EXTENSION D'UN BATI EXISTANT POUR L'ECOLE MATERNELLE SOULINS - LOT 1 DESAMIANTAGE/DEMOLITION NON STRUCTURELLE/CURAGE	144 000,00	SOCIETE REMOVE 77183 CROISSY BEAUBOURG	10 décembre 2025

Date	N° Décision	Objet	Montant € TTC	Organisme ou Fournisseur	Date - Préfecture
08 décembre 2025	DEC 25.114/DN	TARIFS 2026 DEPARTEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE, APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2026		MAIRIE DE BRUNOY 91800 BRUNOY	10 décembre 2025
09 décembre 2025	DEC 25.115/K	DESIGNATION ET ENGAGEMENT DES FRAIS D'HONORAIRES DU CABINET D4 AVOCATS, 53 RUE DE TURBIGO 75003 PARIS, DANS L'AFFAIRE OPPOSANT MADAME BONAFOUS A LA VILLE DE BRUNOY		D4AVOCATS 75003 PARIS	15 décembre 2025
29 décembre 2025	DEC 25.116/DB	FONDS DE CONCOURS CAVYVS « FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VELO AU QUOTIDIEN » - DEMANDE DE SUBVENTION	17 871,00	COMMUNAUTE D'AGLOMERATION VAL D'YERRES ET VAL DE SEINE 91805 BRUNOY CEDEX	30 décembre 2025
05 janvier 2026	DEC 26.001/P	DECISION DE RETRAIT DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC N°PA25030 RELATIF A LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURRATIVE DES ASCENSEURS ET MONTE- CHARGES DE LA VILLE DE BRUNOY	48 000,00	RATP MAINTENANCE SERVICES 77600 BUSSY SAINT MARTIN	05 janvier 2026
06 janvier 2026	DEC 26.002/DP	ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC N°PA25030 RELATIF A LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURRATIVE DES ASCENSEURS ET MONTE- CHARGES DE LA VILLE DE BRUNOY	48 000,00	ORONA 94370 SUCY-EN- BRIE	06 janvier 2026
16 janvier 2026	DEC 26.003/DO	CONCLUSION D'UN BAIL PROFESSIONNEL RELATIF A UN CABINET MEDICAL SIS 3 BD CHARLES DE GAULLE - CC TALMA AVEC LE DOCTEUR MEILLAT		DOCTEUR MEILLAT 91800 BRUNOY	19 janvier 2026
21 janvier 2026	DEC 26.004/DP	ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC N°PA25026 RELATIF A L'ENTRETIEN PREVENTIF ET CURATIF DES INSTALLATIONS DE SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLORE POUR LA VILLE DE BRUNOY	60 000,00	SATELEC 91170 VIRY- CHATILLON	22 janvier 2026

26.001/D AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026 - BUDGET PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE - ABROGATION DE LA DELIBERATION N°25.066/D

ARTICLE 1 : ABROGE la délibération n°25.066/D en date du 11 décembre 2025 susvisée.

ARTICLE 2 : DECIDE d'autoriser par anticipation l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 (hors remboursement de la dette et hors reports) pour les comptes suivants :

Chapitre	Crédits ouverts en 2025 (hors reports)	Autorisation avant le vote du BP 2026
21 - Immobilisations corporelles	222 322,76 €	55 580,69 €
23 - Immobilisations en cours	400 €	100 €
TOTAL	222 722,76 €	55 680,69 €

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ADOPTE

29 Voix Pour, 6 Abstentions

26.002/D AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026 - BUDGET PRINCIPAL VILLE - ABROGATION DE LA DELIBERATION N°25.067/D

ARTICLE 1 : ABROGE la délibération n°25.067/D en date du 11 décembre 2025 susvisée.

ARTICLE 2 : AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2026 avant le vote du budget 2026, dans la limite de 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

Chapitre	Budgété 2025	Autorisation avant vote du BP 2026
20	1 184 300 €	296 075 €
204	90 000 €	22 500 €
21	4 068 424,86 €	1 017 106,22 €
23	590 000 €	147 500 €
26	18 000 €	4 500 €
27	5 000 €	1 250 €
10	5 000 €	1 250 €
TOTAL	5 960 724,86 €	1 490 181,22 €

26.002/D **AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026 - BUDGET PRINCIPAL VILLE - ABROGATION DE LA DELIBERATION N°25.067/D**

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ADOPTE

29 Voix Pour, 6 Abstentions

26.003/DB **DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES - VAL DE SEINE : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VELO AU QUOTIDIEN**

ARTICLE 1: **APPROUVE** le projet de mise en place de 5 abris vélos au droit d'équipements publics, pour un montant total de 35 742,00 € HT.

ARTICLE 2: **SOLLICITE** pour la réalisation de l'opération mentionnée à l'article 1^{er} l'octroi du fonds de concours susvisé, par la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine, d'un montant estimé à 17 871,00 € HT.

ARTICLE 3: **APPROUVE** le plan de financement annexé à la présente délibération.

ARTICLE 4: **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la réalisation de l'opération mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 5: DIT que ces dépenses sont inscrites au budget de la Commune.

ARTICLE 6: DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

26.004/DC **ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AO 384 SITUEE A L'ANGLE DE LA RUE DU REVEILLON ET DE LA PLACE SAINT MEDARD A BRUNOY**

ARTICLE 1 : **AUTORISE** l'acquisition par la Commune de Brunoy du terrain sis angle de la rue du Réveillon et de la place Saint-Médard, à Brunoy cadastré AO n°384, lot B issu de la division de la parcelle AO n°383 sur le plan de division annexé à la présente délibération, propriété de la SCCV GEP, au prix de l'euro symbolique.

26.004/DC ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AO 384 SITUEE A L'ANGLE DE LA RUE DU REVEILLON ET DE LA PLACE SAINT MEDARD A BRUNOY

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes authentiques relatifs à cette acquisition ainsi que tous les actes y afférents et à choisir l'étude notariale en charge de ces actes.

ARTICLE 3 : DIT que les frais afférents à la rédaction et la régularisation des actes authentiques seront à la charge de la Commune.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense est prévue au budget.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ADOPTE

34 Voix Pour, 1 Abstention

26.005/DE CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU SEIN DU SERVICE DES SPORTS ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

ARTICLE 1 : DECIDE de créer un poste d'« agent d'entretien des équipements sportifs » au sein du service du Sport et des Équipements Sportifs, dans les conditions de recrutement et de rémunération suivantes :

- un poste du cadre d'emplois des adjoints techniques, titulaires, ou en l'absence d'agents statutaires répondant aux critères demandés, un agent contractuel de catégorie C, à temps complet, recruté dans les conditions de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique,
- le candidat contractuel doit pouvoir justifier au minimum, d'un niveau de diplôme de niveau 3 (BEP, CAP minimum) et une expérience dans le domaine sera appréciée,
- la rémunération correspond à la base statutaire pour un titulaire et pour un contractuel, est fixée dans la limite de l'indice terminal du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense est prévue au budget.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

26.006/DE RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR ASSURER DES ACTIONS DE FORMATION A DESTINATION DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE

ARTICLE 1 : DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour organiser les séances de formation aux entraînements d'utilisation de bâtons et techniques professionnelles d'intervention et d'utilisation de générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes auprès des agents de la police municipale.

ARTICLE 2 : DECIDE de fixer la rémunération de chaque vacation (correspondant à une séance de formation) comme suit :

- de 1 à 4 agents = 90 € brut par agent par session de formation
- de 5 à 6 agents = 80 € brut par agent par session de formation
- de 7 à 20 agents = 70 € brut par agent par session de formation

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents à cette décision.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense est prévue au budget.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ADOpte A L'UNANIMITE

26.007/DH APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'INSCRIPTION DE LA VILLE DE BRUNOY AU DISPOSITIF DE CINEMA ITINERANT PORTE PAR L'ASSOCIATION CINESSONNE

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention d'inscription de la Ville de Brunoy au dispositif de cinéma itinérant porté par l'association Cinessonne, annexée à la présente.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

ARTICLE 3 : PRECISE que les dépenses liées à l'exécution de cette convention seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ADOpte A L'UNANIMITE

26.008/D OCTROI D'UNE SURCHARGE FONCIERE A SNL PROJET SAINT MEDARD D'UN MONTANT DE 90 000€

RETRAIT

Fait à BRUNOY, le 13/02/2026

Affiché sur les panneaux administratifs et sur le site de la Ville le : 13/02/2026